



ARRETÉ n° 20 / 2021

Circulation alternée – rue de La Fontaine



Le maire de la Commune de QUERRIEN

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande de l'entreprise RESTECH en date du 17 juin 2021 ;

Considérant les travaux de terrassement pour un branchement ENEDIS, qui aura lieu à partir du 05 juillet 2021, rue de La Fontaine ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1. A compter du 5 juillet 2021 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera alternée, le dépassement et le stationnement des véhicules seront interdits rue de La Fontaine.

Article 2. Pendant cette période, la signalisation sera matérialisée par un alternat manuel.

La signalisation au droit du chantier sera assurée par l'entreprise RESTECH de CRAC'H (personne à contacter JAFFREDO Jordan 02.97.56.62.37) chargée des travaux.

Article 3. Les droits des riverains sont préservés.

Article 4. Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Quimperlé

L'entreprise RESTECH

Et monsieur le Maire de la Commune de QUERRIEN sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Au C.I.S de QUERRIEN

Fait à QUERRIEN, le 7 juillet 2021

Le maire,
Stéphane CADO



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Stéphane CADO', written over the printed name and partially overlapping the official seal.